

*A mon cher maître M. Salomon Reinach
homme de grande valeur scientifique et
d'âme*

TIRAGE A PART NE POUVANT ÊTRE MIS DANS LE COMMERCE

Je l'ai copié

REVUE
DE
PHILOLOGIE

DE
LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

TROISIÈME SÉRIE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

P. JOUGUET ET A. ERNOÛT

PROFESSEURS A LA FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS
DIRECTEURS D'ÉTUDES A L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES

ANNÉE ET TOME III (35^e DE LA COLLECTION)

1^{re} Livraison (Janvier 1929)

CORRECTION AU *BRUTUS XXVIII*

PAR

J. CARGOPINO

PARIS

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK

11, RUE DE LILLE, 11

1929

TOUS DROITS RÉSERVÉS

Bibliothèque Maison de l'Orient



134313

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK

11, RUE DE LILLE — PARIS-7^e.

Registre du Commerce.
Seine. N° 184-434.

Chèques postaux :
PARIS N° 734.94

EXTRAIT DU CATALOGUE GÉNÉRAL (PRIX NETS SANS MAJORATION)

*Les ouvrages ci-dessous sont expédiés franco dans tous les pays de l'Union Postale
contre reçu en mandat-poste ou valeur à vue sur Paris
de leur montant augmenté de 10 % pour frais de port et d'emballage.*

- ΑΙΣΧΙΝΟΥ περί τῆς παραπροσέτας, Eschine, discours sur l'ambassade. Texte grec publié avec une introduction et un commentaire, par J.-M. JULIEN et H.-L. DE PRÉVÈRE, sous la direction de AM. HAUETTE. 1902. In-8. 40 fr. »
- Anglade, J., Grammaire de l'ancien Provençal ou ancienne Langue d'Oc : Phonétique et morphologie. 1920. In-12, cartonné. 25 fr. »
- Antoine, F., Manuel d'orthographe latine, d'après le Manuel de W. BRAMBACH, traduit, augmenté de notes et d'explications. 1881. In-12. 5 fr. »
- Arnould, L., Méthode pratique de thème grec. 1892. In-12. 5 fr. »
- Audouin, E., Étude sommaire des dialectes grecs littéraires (autres que l'Attique) : homérique, nouvel-ionien, dorien, éolien, avec une préface par O. RIEMANN. 1891. In-12, cartonné. 15 fr. »
- Bally, Ch., Traité de stylistique française. 2^e éd. 1919-21. 2 vol. In-8. cart. 75 fr. »
- Berger, E., Stylistique latine, traduite de l'allemand et remaniée par M. BONNET et F. GACHE, 4^e édition revue et augmentée. Nouveau tirage 1928. In-12, cartonné. 20 fr. »
- Besnier, M., Lexique de géographie ancienne, avec une préface de R. CAGNAT. 1914. In-12, cartonné. 40 fr. »
- Boisacq, E., Dictionnaire étymologique de langue grecque étudiée dans ses rapports avec les autres langues indo-européennes, 2^e éd. 1923. In-8, cartonné. 200 fr. »
- Bonnet, M., La Philologie classique. Six conférences sur l'objet et la méthode des études supérieures relatives à l'antiquité grecque et romaine. 1892. In-8. Prix. 15 fr. »
- Bourciez, E., Précis historique de phonétique française, 6^e édition revue et corrigée. 1926. In-12, cartonné. 18 fr. »
- Éléments de Linguistique romane, 2^e éd. refondue et compl. 1923. In-8. 36 fr. »
- Brugmann, K., Abrégé de grammaire comparée de K. BRUGMANN et B. DELBRÜCK, traduit par J. BLOCH, A. CUNY et A. ERNOUT, sous la direction de A. MEILLET et B. GAUTHIOT. 1905. In-8 avec 4 tableaux. 50 fr. »
- Cart, L. W., Précis d'histoire de la littérature allemande, avec notes bibliographiques et tableaux synchroniques. 1898. In-12, cartonné. 15 fr. »
- Chevaldin, L. É., La Grammaire appliquée ou série synoptique de thèmes grecs et latins sur un chapitre de Montesquieu, avec une introduction théorique et un appendice contenant des Conseils pour les versions grecque et latine. 1897. In-12, cartonné. 12 fr. »
- Cicéronis, M. T., ad Quintum fratrem epistola prima. Texte latin publié avec un commentaire critique et explicatif et une introduction par F. ANTOINE. 1888. In-8. 40 fr. »
- in M. Antonium Oratio Philippica prima. Texte latin publié avec apparat critique, introduction bibliographique et historique et commentaire explicatif, par H. DE LA VILLE DE MIRMONT. 1902. In-8. 40 fr. »
- Cucuel, C., Règles fondamentales de la syntaxe grecque, d'après l'ouvrage de ALBERT VON BAMBERG, sous la direction de O. RIEMANN, 4^e édition revue par E. AUDOUIN. Nouveau tirage 1928. In-12, cartonné. 20 fr. »
- Éléments de paléographie grecque d'après la « Griechische Paläographie de V. GARDTHAUSEN. 1891. In-12, avec 2 planches, cartonné. 15 fr. »
- Devillard, E., Chrestomathie de l'ancien français (ix^e-xv^e siècles). Texte, traduction et glossaire. 1887. In-12, cartonné. 15 fr. »
- Dottin, G., Les Anciens Peuples de l'Europe. 1916. In-8, cartonné. 25 fr. »
- La Langue Gauloise : Grammaire, texte et glossaire. 1920. In-8, cart. 25 fr. »
- Ernout, A., Morphologie historique du latin, avec un avant-propos par A. MEILLET. Nouvelle Édition. 1927. In-12, cartonné. 24 fr. »
- Recueil de textes latins archaïques. 1916. In-8. 15 fr. »
- Gache, F. et H. Dumény, Petit Manuel d'archéologie grecque, d'après J.-P. MAHAFY. 1887. In-12, cartonné. 10 fr. »
- et J.-S. Piquet, Cicéron et ses ennemis littéraires, ou le Brutus, l'Orator et le De optimo genere oratorum, traduit d'une préface de O. JAHN et suivi du texte annoté du De optimo genere oratorum. 1886. In-8. 10 fr. »
- Goyau, G., Chronologie de l'empire romain publiée sous la direction de R. CAGNAT. 1891. In-12, cartonné. 30 fr. »

Au chapitre XXVIII du *Brutus*, Cicéron passe une rapide revue de ceux que nous pouvons appeler les orateurs secondaires de l'époque des Gracques : Decimus Junius Brutus, Q. Fabius Maximus, Scipion Nasica, P. Cornelius Lentulus, L. Furius Philus, P. Mucius Scaevola, M. Manilius, Appius Claudius, M. Fulvius Flaccus, P. Decius, M. Livius Drusus et C. Livius Drusus, M. Junius Pennus, et, pour finir, T. Quinctius Flaminius. L'historien de l'éloquence romaine s'est efforcé d'être complet. Mais s'il a dressé une liste détaillée, elle ne contient guère que des noms ; et l'on éprouve, en la parcourant à la vive allure où Cicéron la déroule, l'impression qu'il y a compris tous les hommes politiques de ce temps, sans se faire d'illusions excessives, ni peut-être même une idée toujours nette de leur talent. Par exemple, de T. Flaminius, qu'il avait pourtant vu en sa jeunesse, il sait seulement que le personnage parlait consciencieusement latin : *de T. Flaminio, quem ipse vidi, nihil accepi nisi Latine diligenter locutum* (109). Un peu plus haut, C. Drusus n'est mentionné que comme émule et frère de Marcus : *eique (Marco) proxime adiunctus C. Drusus frater fuit* (ibid.). Un mot, adjectif ou adverbe, suffit à caractériser la plupart des autres. Rarement, le *palmarès* du *Brutus* s'est montré plus bref, plus incolore. Deux notices, pourtant, sont un peu plus développées : celles, se suivant, qui sont consacrées à M. Drusus et à M. Pennus. Encore convient-il d'observer que Cicéron connaît mieux, de l'un et de l'autre, la carrière que la manière. M. Drusus — *vir oratione gravis et auctoritate* — a, pendant son tribunat, démoli C. Gracchus, son collègue, alors tribun lui-même pour la seconde fois : *in tribunatu C. Gracchum collegam iterum tribunum fregit*. A son tour, M. Pennus nous est présenté comme le fils du M. Iunius qui fut consul avec Q. Aelius : bien qu'ayant espéré atteindre tous les sommets, il mourut sans avoir dépassé l'édi-lité — *illius Marci filius qui cum Q. Aelio consul fuit ; sed is omnia summa sperans aedilicius est mortuus*. Quant à son genre oratoire, il est réduit, dans les trois lignes qui précèdent, à sa plus simple expression. « Citons encore ton parent, Brutus : Marcus Iunius Pennus, qui, avec esprit, malmena, au cours de son

tribunat, C. Gracchus dont il était de peu l'ainé, car sous les consuls Marcus Lepidus et Lucius Orestes, Gracchus fut questeur et Pennus tribun ». Avouons qu'on ne saurait mettre plus de discrétion dans la critique littéraire. Sans manquer de respect à la mémoire de Cicéron, il est permis d'estimer qu'en fait de jugements et d'analyses, c'est bien peu. Or, c'est encore trop, comme nous l'allons voir.

En effet, il ne faut pas se fier aux apparences de ce dernier passage. J'en ai emprunté, la traduction à M. Jules Martha¹; et, en vérité, elle rend très exactement le texte que, depuis Lambin, ont adopté les éditeurs : *Tuus etiam gentilis, Brute, M. Pennus facete agitavit in tribunatu C. Gracchum, paulum aetate antecedens. Fuit enim M. Lepido et L. Oreste consulibus quaestor Gracchus, tribunus Pennus, illius Marci filius* etc. Seulement ce texte est établi sur deux corrections, dont l'une est inutile et l'autre fautive. Les manuscrits, dont l'accord permet de remonter jusqu'à leur modèle, aujourd'hui perdu, le *Laudensis* du VIII^e-IX^e siècle, ne portent point *facete* mais *facile*. Ils placent l'accusatif *C. Gracchum* après *paulum*, et non avant; et il est bien vrai que *facile* ne signifie pas grand'chose, et que l'insertion de *C. Gracchum* avant *aetate antecedens*, en paraissant priver le verbe *agitavit* de son régime, enlève à la phrase sa construction et son intelligibilité; mais il est possible de lui rendre l'une et l'autre à meilleur compte.

Notons d'abord que le déplacement du nom, à l'accusatif, de C. Gracchus, ne se justifie d'aucune façon². L'on ne discerne nullement les raisons qui auraient amené le copiste négligent à intervertir l'ordre des mots qu'on prétend rétablir; et cet ordre ne fait que changer la difficulté, sans la résoudre. En reportant *C. Gracchum* avant *paulum aetate*, on donne à *agitavit* le complément direct qui manque maintenant à *antecedens*. Supposera-t-on qu'un pronom — *eum* par exemple — venait après ou avant *antecedens*? Cela fera une correction de plus, mais la phrase n'en sera guère améliorée : il eût été si facile à Cicéron,

1. Dans son édition et sa traduction du *Brutus*, éditées par l'Association Guillaume Budé (Paris, 1927), M. Jules Martha a suivi purement et simplement le texte qu'on peut dire traditionnel. Dans son édition antérieure (Paris, Hachette, 1892), il l'avait accepté aussi, mais non sans formuler, dans une note de son appareil critique, les réserves suivantes : « *Facete* [est une] correction de Lambin, généralement adoptée. Les anciennes éditions conservent *facile* qui n'a aucun sens. Si le texte des mss. est complet, la transposition est nécessaire. Mais peut-être, après *agitavit*, manque-t-il un mot comme *peregrinos* ? » (p. 98).

2. Lambin n'y a pas recouru.

au lieu de s'embarasser ainsi d'un participe présent tout à fait superflu, d'écrire : *agitavit C. Gracchum paulum aetate minorem*. La transposition n'est donc qu'un expédient, et la transformation corrélatrice de *facile* en *facete*, si ingénieuse qu'elle semble de prime abord, est encore moins plausible.

Facile, assurément, est une déplorable cheville ; et il est certain que ce mot sans portée, et d'ailleurs démenti par la fortune ultérieure, aussi bien que par le tempérament combatif, de C. Gracchus, doit disparaître d'une proposition au sens de laquelle il demeure totalement étranger. Lambin, se référant par anticipation à la règle de banalité croissante qu'a formulée Louis Havet dans son *Manuel de critique verbale*, et qui rend compte en effet d'innombrables erreurs de copiste, a substitué un adverbe qui cadre avec le prétérit *agitavit* et le détermine convenablement — *facete* — à celui, tout à fait banal, dont le verbe *agitavit* ne pouvait tirer aucun secours : *facile*, et je reconnais sans ambages que si « malmener facilement C. Gracchus » ne veut rien dire, « malmener spirituellement C. Gracchus » se défend par soi-même. Mais, d'un point de vue psychologique, la mélecture prêtée aux copistes demeure malaisée à saisir, car *facete* n'est, pas plus que *facile* ; un terme rare ou hermétique. Ensuite, du point de vue paléographique, comme a bien voulu m'en avertir M. Charles Samaran, qui m'a fait l'amitié de s'intéresser à mes conjectures et de les passer au crible de son expérience de médiéviste, elle est tout à fait incompréhensible. Le *Laudensis*, dont procède la tradition manuscrite du *Brutus*, était écrit en minuscule lombarde, c'est-à-dire en une écriture où la lettre *t* s'arrête à la ligne et la lettre *l* la dépasse à peu près de toute sa hauteur¹. Pour extraire *facete* de *facile*, Lambin a passé outre à ces constatations formelles et dirimantes. Il a converti un *i* en *e*, ce qui déjà, étant donnée la double courbure des *e* en lombarde, est difficile à accepter, et un *l* en *t*, ce qui est, cette fois, absolument inadmissible. Enfin, et surtout, les deux corrections solidaires des éditeurs sont condamnées par les faits ; elles renversent à tout le moins les données de la réalité, au lieu de les suivre.

A s'en tenir aux précieuses indications chronologiques fournies par Cicéron on pourrait même croire qu'elles sont en irréductible opposition avec l'histoire. Car Cicéron, dans le paragraphe précité, a soin de noter que Pennus a été tribun l'an même où

1. Voir la planche XIII de la *Paléographie* d'E. Chatelain.

C. Gracchus a été questeur : sous le consulat de M. Aemilius Lepidus et de L. Aurelius Orestes, soit en 126 avant J.-C. Or nous sommes informés, d'autre part, que C. Gracchus a exercé sa questure en Sardaigne sous le gouvernement du consul L. Aurelius Orestes (Plut., *C. Gr.*, 2, 2) et fut maintenu, comme questeur dans cette province, au delà des délais normaux : *biennium... in provincia* (Gell., XV, 12, 31). A première vue, on ne saisit pas comment un tribun de l'an 126 aurait pu dans Rome malmenier Gracchus — *facile ou facete*, peu importe —, puisque Gracchus a passé toute cette année en Sardaigne. A la réflexion, la contradiction apparente peut disparaître. Il suffit de faire entrer en charge le tribun M. Pennus le 10 décembre 126, et rentrer à Rome le questeur C. Gracchus avant le 9 décembre 125, pour que le renseignement de Cicéron, toujours exact, reste compatible avec une campagne politique qui eût mis aux prises ces deux adversaires à peu près contemporains, au cours du tribunat du plus âgé des deux. Or, de cette campagne nous n'avons pas à douter. Elle est attestée par un fragment de Festus (p. 286 Müller = p. 362,33 Lindsay) : *Respublica multarum civitatum pluraliter dixit C. Gracchus in ea quam conscripsit de lege Penni et peregrinis*. Dans un passage du *De officiis*, Cicéron nous laisse entrevoir quel était l'objet du projet de loi déposé par Pennus. Ils ont tort, écrit-il (III, 11, 47), ils ont tort, ceux qui interdisent l'accès de leurs villes aux étrangers et les bannissent, tels Pennus du temps de nos pères, et Papius plus récemment : *male... qui peregrinos urbibus uti prohibent eosque exterminant, ut Pennus apud patres nostros. Papius nuper*. Nous connaissons par une foule de documents, le contenu de la loi Papia de 65 av. J.-C. Elle chassait de Rome tous les pérégrins sans exception (Rotondi, *Leges publicae populi romani*, p. 376). La *rogatio* de Pennus visait le même but, et retranchait de la Ville tous ceux qui n'y jouissaient pas du droit de cité : les Latins et les Alliés italiques. Mais la suite de la biographie de C. Gracchus nous fixe sur le sort qui lui est échu. Lorsque, en juillet 124, C. Gracchus brigua le tribunat qu'il devait gérer en 123, il vint à Rome, de toutes les parties de l'Italie, une telle affluence, qu'elle ne trouva pas à s'y loger (Plut. *C. Gr.*, 3,1) ; et, au début de 122, à ce que racontent Plutarque (*C. Gr.*, 12,1) et Appien (*B. C.*, 1, 23, 100), le Sénat, alarmé de cette invasion, ordonna au consul C. Fannius de rejeter hors des murs tous ceux qui les avaient franchis sans posséder le *ius suffragii*. Qu'est-ce à dire, sinon que la *rogatio* de Pennus, ou bien avait échoué devant les comices, ou bien, votée par eux à la demande de ce tribun, avait été rapportée, avant

juillet 124, à la demande de C. Gracchus dans le discours, cité par Festus, *de lege Penni et peregrinis*. Dans l'un et l'autre cas, il est permis également, soit d'interpréter, soit de conserver à la lettre les indications chronologiques fournies par Cicéron dans le *Brutus*, mais si on les garde, il n'y a plus de duel oratoire entre Pennus, dont l'initiative remonterait à 126, et C. Gracchus, alors en Sardaigne; et si on les interprète comme j'ai fait, il y a bien place pour une rencontre, en 125, entre les deux orateurs; mais l'offensive a été prise par C. Gracchus, et c'est lui qui a vaincu M. Pennus, après l'avoir attaqué. En cette hypothèse, par conséquent, une phrase du genre de *M. Pennum facete agitavit C. Gracchus* s'accorderait à la situation que nos sources nous ont indiquée. Même avec elle, que je préfère¹; mais qui n'est point démontrée, la phrase, qui, depuis Lambin, figure dans nos éditions du *Brutus* — *M. Pennus facete agitavit C. Gracchum* prend le contrepied des événements; et, par force, nous devons renoncer à attribuer la paternité de cette ligne à Cicéron trop attentif ici à la conjonction du tribunal romain de Pennus avec la questure sarde de C. Gracchus pour y avoir songé à leurs démêlés postérieurs, et en outre, trop exactement enseigné, le *De officiis* le prouve, sur le fond de leur conflit, pour en avoir interverti les rôles. Mais, du même coup, nous sommes rapprochés du texte véritable. S'il est invraisemblable que l'accusatif *C. Gracchum* se rapporte à *agitavit*, il n'est, pour commencer, que de le laisser à sa place dans les manuscrits, c'est-à-dire après et non avant *paulum*, et comme régime du participe présent *antededens*. Et puisqu'aussi bien il est impossible que l'actif *agitavit* ait été employé sans complément direct, il n'est, pour finir, qu'à chercher cet accusatif indispensable sous l'insoutenable *facile*.

Notre enquête, à dire vrai, ne sera pas longue. Qui donc le projet de Pennus a-t-il mis en émoi, sinon la foule des irréguliers *ἑτερογενεῖς* dont parle Plutarque à deux reprises dans les passages de sa *Vie de Caius Gracchus* que nous avons déjà cités, la masse de tous ceux dont l'état civil est indéfini et, qui n'ont pu s'élever jusqu'au droit de cité romaine, et parmi lesquels, à toutes les époques, les démagogues ont recruté leurs clientèles? Or, Cicéron, dans les écrits où il manifeste son attachement à la cause du Sénat, affectionne tout particulièrement un mot assez méprisant pour désigner ces couches inférieures de la population :

1. Cf. J. Carcopino, *Autour des Gracques*, Paris, 1928, p. 194 et suiv.

c'est la lie des cités, comme il le dit dans le *Pro Flacco*, VII, 18 : *opifices et tabernarios atque illam omnem faecem civitatum*; la lie de la ville, d'où Clodius a été tiré les collègues illicites qu'il a ressuscités : *ex omni faece Urbis* (*In Pisonem*, IV, 8); la lie de Romulus, que Caton, dans son idéalisme impénitent, ne voulait pas voir monter autour de lui : *dicit enim [Cato] tanquam in Platonis πολιτεία non tanquam in Romuli faece sententiam* (*Ad Attic.*, V, 1, 8). C'est la lie, tout court, comme dans le *Brutus* même (LXIX, 244) : *tu quidem de faece hauris* ou dans sa correspondance : *tanta faece est in Urbe ut nihil tam sit ἀξιοῦν quod non alicui venustum esse videatur* (*Ad fam.*, VII, 32, 2) : *apud bonos iidem sumus, quos reliquisti, apud sordem urbis et faecem multo melius quam reliquisti*, (*Ad Atticum*, I, 16, 11)¹. Je propose donc, tout simplement, de remplacer dans notre texte, et sans en modifier l'ordre, *facile* par *faecem*²; et je ne pense pas que j'aie besoin désormais de longs discours pour défendre ma conjecture.

Le passage de *faecem*, qu'a dû porter le *Laudensis*, à *facile*, que portent ses dérivés, s'est effectué par un *processus* élémentaire, inévitable. Les copistes, qui n'avaient point présentes à l'esprit la notice de Festus et l'allusion du *De officiis* sur le contenu de la *lex Penni*, ne pouvaient pas comprendre le mot *faecem*. Et, en effet, ils ne l'ont pas compris et ils l'ont travesti dans le vocable dont la forme s'apparentait de plus près à la sienne en minuscule lombarde³. Ils ont confondu comme on devait s'y attendre la courbure du premier *e* avec un *c*, par une méprise assez fréquente³; puis ils ont pris le dernier *e*, surmonté de la longue virgule, par quoi, dans les documents de ce type⁴, s'abrège l'*m* final, pour un *l* accolé à un *e*; et du *facele* ainsi obtenu ils sont arrivés, par une transition insensible et nécessaire, au *facile* de nos manuscrits. En revenant de *facile* à la leçon primitive *faecem*, on ne change pas les signes eux mêmes, mais seule-

1. On objectera peut-être à notre « lecture » que Cicéron se contredit en parlant avec ce dédain des victimes de Pennus, dans le *Brutus*, et si sévèrement, de la politique de Pennus dans le *De officiis*. Mais le texte de la lettre à Atticus indique clairement que Cicéron ne négligeait pas toujours la *faex*; et au surplus chacun sait que Cicéron parlait très différemment de la masse, selon qu'elle l'avait précipité du pouvoir, comme en 46, date du *Brutus*, ou qu'elle lui avait permis de le reconquérir, comme dans le second semestre de 44, date du *De officiis*.

2. Voir l'allusion à l'*antiquarum effigies* du *Laudensis*, dans la suscription, datée de 1425, de la copie Otloboni 2057.

3. Louis Havet, *Manuel*, § 640.

4. Cf. Chatelain, pl. XIII.

ment l'interprétation de ceux sur la valeur desquels un copiste du xv^e siècle pouvait d'autant mieux hésiter qu'ils étaient, en cette écriture minuscule, à peu près interchangeable. La correction a donc le mérite d'une extrême simplicité. En outre, elle dispense de toute autre. De plus, elle harmonise le renseignement du *Brutus* avec les seuls que nous possédions par ailleurs sur l'activité du tribun M. Pennus. Enfin, elle l'énonce en termes d'une propriété remarquable, par des images frappantes et coordonnées. Le verbe *agitare*, possède comme *agere*, le sens premier de pousser devant soi¹. Il définit l'action du berger qui conduit son troupeau, du chasseur qui poursuit le gibier. Par extension, il s'applique aux soldats qui mettent l'ennemi en fuite :

(*hostes*) *fudimus insidiis totaque agitavimus urbe*

VIRG., *Aen.*, II, 421 ;

aux Furies qui persécutent leurs victimes : *eos agitant Furiae* (Cic., *Pro Roscio Amer.* XIV, 66 ; *De legibus*, I, 14, 40). Par voie de conséquence, il se dit du vent qui roule les houles de la mer : *mare ventorum vi agitari* (*Pro Cluentio*, XLIX, 138), et des tempêtes politiques qui soulèvent les mouvements populaires : *plebs agitari tribuniciis procellis* (Liv., II, 1, 4) ; et comme il désigne l'agitation des flots, il s'étend à celle des autres liquides : le moût du vin : *mustum agitabis* (Palladius, XI, 17, 1), l'écume de l'huile : *amurcam agitato* (Cato, *De Agr. cult.*, 95.). Il était réservé à Cicéron d'y ajouter la lie du peuple, en une alliance de mots qui s'adapte aussi heureusement à cette métaphore qu'à la réalité qu'elle transpose. Pennus a remué la lie, mais en même temps il a poursuivi des rigueurs de son projet de loi les populations inférieures qu'elle représente. En vérité il était impossible à l'écrivain de rappeler en moins de mots, et le geste, bientôt vain, de Pennus, et l'effet immédiat qu'il a produit.

Mais l'éloquence de Pennus, direz vous, il n'en est plus question dans la phrase ainsi reconstituée. D'accord, et c'est une preuve de plus, à mes yeux, de la vérité de la reconstitution. Visiblement, Cicéron ne savait rien des dons oratoires de Pennus. Il n'en connaissait, comme nous, que le nom, le tribunat, et la *rogatio* sans lendemain. Mais tenant quand même à l'inscrire dans son dialogue, non seulement pour grossir d'une unité le cortège imposant de l'éloquence romaine, mais pour faire plai-

1. *Thesaurus Linguae Latinae*, s. v^o.

sir à son ami Brutus, qui comptait Pennus parmi les ascendants de sa *gens*, il s'est évadé, une fois de plus, de l'histoire littéraire dans l'histoire politique, et il a utilisé, sur le personnage, à défaut de souvenirs oratoires inexistants et de discours oubliés, le *liber annalis*, bourré de noms, de faits et de dates, que le diligent Atticus avait compilé à son profit ¹:

Citons encore ton agnat, Brutus : Marcus Pennus qui a agité la lie de Rome durant son tribunat, lui un contemporain à peine plus âgé de Caius Gracchus, car c'est sous le consulat de M. Lepidus et de L. Orestes que Gracchus a été questeur et Pennus tribun.

Tuus etiam gentilis, Brute, M. Pennus faecem agitavit in tribunatu, paulum C. Gracchum aetate antecedens; fuit enim M. Lepido et L. Oreste consulibus quaestor Gracchus, tribunus Pennus.

Jérôme CARCOPINO.

1. Sur ce *Liber annalis*, source du *Brutus*, cf. Schanz, *Gesch. der röm. Lit.*, 3^e éd., I, 21, p. 305.

Extrait du catalogue général (prix nets sans majoration) Suite :

Haenny, L. , Nouvelle Grammaire latine rédigée sur un plan nouveau. 1889. In-12, cartonné.....	15 fr. »
Homo, L. , Lexique de topographie romaine, avec une introduction de R. CAGNAT, 1900. In-12, avec un plan général colorié de l'ancienne Rome et 6 plans de détail. Cartonné.....	36 fr. »
Juvenalis, D. J. , Satira septima. Texte latin publié avec un commentaire critique, explicatif et historique, par J. A. HILD. 1890. In-8.....	10 fr. »
Lindsay, W.-M. , Introduction à la critique des textes latins basée sur le texte de Plaute, traduit par J. P. WALTZING. 1898. In-12, cartonné.....	12 fr. »
Lucani, M.-A. , De bello civili liber primus. Texte latin publié avec un appareil critique, commentaire et introduction, par P. LEJAY. 1894. In-8.....	10 fr. »
Lucreti Cari, T. , De rerum natura. <i>Luèce</i> , de la nature. Livre IV. Introduction, texte, traduction et notes, par A. ENNOUT. 1916. In-8.....	10 fr. »
Macé, A. , La Prononciation du latin. 1911. In-12, cartonné.....	10 fr. »
Marouzeau, J. , Conseils pratiques pour la traduction du latin. 1914. In-12. 5 fr. »	
Masqueray, P. , Bibliographie pratique de la littérature grecque, des origines à la fin de la période romaine. 1914. In-8.....	15 fr. »
Meissner, C. , Phraséologie latine, traduite de l'allemand et augmentée de l'indication de la source des passages cités et d'une liste de proverbes latins, par C. PASCAL, 5 ^e édition. 1911. In-12, cartonné.....	20 fr. »
Navarre, O. , Dionysos. Étude sur l'organisation matérielle du théâtre athénien, 1895. In-8, avec 2 planches en chromo, frontispice et 22 figures dans le texte. Prix.....	15 fr. »
Nolhac, P. de. , Erasme en Italie. Étude sur un épisode de la Renaissance, accompagnée de 12 lettres inédites d' <i>Erasme</i> . Nouvelle édition avec additions et fac-similé. 1898. In-8.....	15 fr. »
Parmentier, J. , A short History of the English Language and Literature for the use of French Students. 1887. In-12, cartonné.....	15 fr. »
Pascal, C. , Étude sur l'armée grecque pour servir à l'explication des ouvrages historiques de <i>Xénophon</i> , d'après F. VOLBECK et H. KÖRCHLY. 1886. In-12, avec 3 planches et 20 figures dans le texte, cartonné.....	12 fr. »
Perret, L. , Les inscriptions romaines : Bibliographie pratique, avec une préface de R. CAGNAT. 1924. In-12.....	5 fr. »
Plauti, T. M. , <i>Aulularia</i> . Texte latin publié d'après les travaux les plus récents, avec commentaire critique et explicatif et une introduction par A. BLANCHARD. 1888. In-8.....	10 fr. »
Plessis, F. , La Poesie latine de Livius Andronicus à Rutilius Namatianus. 1909. In-8.....	36 fr. »
Quintiliani, M. F. , Institutionis oratoriae liber decimus. Texte latin publié avec un commentaire explicatif, par J. A. HILD. 1885. In-8.....	10 fr. »
Recueil Milliet : Textes grecs et latins relatifs à l'histoire de la peinture ancienne publiés, traduits et commentés sous le patronage de l'Association des Etudes grecques, par A. REINACH. Tome I. 1921. In-8.....	50 fr. »
Riemann, O. , Syntaxe latine d'après les principes de la grammaire historique. 7 ^e édition revue, par A. ENNOUT. 1927. In-12, cartonné.....	36 fr. »
Schiller, H. , Mètres lyriques d'Horace d'après les résultats de la métrique moderne, traduit par O. RIEMANN. 1883. In-12, cartonné.....	10 fr. »
Terenti Afri, P. , <i>Adelphoe</i> . Texte latin publié avec un commentaire explicatif et critique, par F. PLESSIS. 1884. In-8.....	10 fr. »
— <i>Hecyra</i> . Texte latin publié avec un commentaire explicatif et critique, par P. THOMAS. 1887. In-8.....	10 fr. »
Vars, J. , L'Art Nautique dans l'Antiquité et spécialement en Grèce. 1887. In-12, avec planches et 56 illustrations, cartonné.....	15 fr. »
Vendryes, J. , Traité d'accentuation grecque. Nouveau tirage 1928. In-12, cartonné.....	20 fr. »
Viot, E. , Traité élémentaire d'accentuation latine, suivi d'un questionnaire à l'usage des classes. 4 ^e édition publiée par les soins de P. VIOLLET. 1888. In-12, cartonné.....	5 fr. »
Wex, J. , Métrologie grecque et romaine, traduit par P. MONET, avec préface par H. GÖRZEN. 1886. In-12, cartonné.....	12 fr. »

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK

Chèq. Post. Paris 734-94

11, RUE DE LILLE — PARIS-7^e

R. C. Seine 184-434

Vient de paraître :

CHARTES ET DIPLOMES RELATIFS A L'HISTOIRE DE FRANCE

publiés par les soins de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres

RECUEIL DES ACTES DE HENRI II

Roi d'Angleterre et Duc de Normandie.

CONCERNANT LES PROVINCES FRANÇAISES ET LES AFFAIRES DE FRANCE

Œuvre posthume de M. Léopold DELISLE, Membre de l'Institut

Revue et publiée par M. Elie BERGER, Membre de l'Institut

TOME III

Un volume in-4° de 270 pages. 90 fr.

CORPUS INSCRIPTIONUM SEMITICARUM

ab Academia Inscriptionum et Litterarum Humaniorum conditum atque digestum

PARS PRIMA

Inscriptiones Phœnicias continens

TOMUS III

Fasciculus Primus

In-4° avec Atlas in-folio cartonné. 375 fr.

En distribution: *Liste des Publications de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres.*

REVUE DE PHILOGIE, DE LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

Troisième série publiée sous la direction de

P. JOUGUET et A. ERNOU

Professeurs à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris

Directeurs d'études à l'École des Hautes Études

ANNÉE et TOME III (55^e de la collection); 1929. — 1^{re} livraison (janvier 1929)

Prix d'abonnement (4 livraisons trimestrielles) par an : France : 50 fr. — Etranger : 60 fr.

Aucune livraison n'est vendue séparément

L'année écoulée : 100 fr.

BULLETIN DES ACQUISITIONS ÉTRANGÈRES DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

ET DES PRINCIPALES BIBLIOTHÈQUES DE PARIS

Nouvelle série, 4^e année. — N° 1, janvier 1929

Prix de l'abonnement annuel : France : 15 fr. ; Etranger : 20 fr.

Aucune livraison n'est vendue séparément.

L'année écoulée : 20 fr.

Nouveaux tirages :

- E. BERGER, **Stylistique latine.** Traduite et remaniée par M. BONNET et F. GACHE.
4^e édition revue et augmentée. Vol. in-12, cartonné. 20 fr.
- CH. CUCUEL et O. RIEMANN. **Règles fondamentales de la syntaxe grecque.**
4^e édition revue par E. AUDOUIN. Vol. in-12, cartonné. 20 fr.
- J. VENDRYES, **Traité d'accentuation grecque.** Vol. in-12, cartonné. 20 fr.